



## MODALITÉS PRATIQUES

- **INSCRIPTION :**

L'inscription devient définitive à réception d'une confirmation écrite ou du bulletin d'inscription.

La SFC accuse réception de la demande d'inscription auprès du stagiaire et établit une convention de formation.

- **CONVOCATION :**

Une convocation est adressée au stagiaire et à l'employeur avec le programme de la formation, un plan d'accès ainsi qu'une suggestion d'hébergements proches de la SFC.

- **HORAIRES :**

La formation débute à 9h00 et se termine à 17h00 à la SFC, 6-8 rue de la Réunion – ZA Courtabœuf 91940 Les Ulis aux dates transmises sur les convocations.

- **TARIFS :**

Les tarifs comprennent les frais d'enseignement (cours et livrables) et le déjeuner.

- **MODE DE RÈGLEMENT :**

Le règlement des frais de formation est à effectuer à l'inscription par chèque à l'ordre de la SFC ou virement bancaire.

- **FACTURE :**

Après déroulement de la formation, une facture acquittée est adressée à l'entreprise ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation si réception de leur accord de prise en charge.

- **DÉSISTEMENT :**

Toute entreprise a la possibilité, jusqu'à la veille d'une formation, de remplacer un stagiaire défaillant par un autre, en prévenant par téléphone au 01 56 56 70 15 ou par e-mail : [formation.sfc@ceramique.fr](mailto:formation.sfc@ceramique.fr).

Pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage, la SFC retiendra 50% du montant des frais d'inscription. Aucun remboursement ne sera assuré en cas d'absence au début ou au cours de celle-ci.

- **ANNULATION :**

La SFC se réserve le droit d'annuler avec préavis toute formation qui ne pourrait pas se dérouler dans des conditions pédagogiques optimales (notamment nombre de participants insuffisants). L'annulation éventuelle sera communiquée aux inscrits dans les quinze jours précédant la formation, au plus tard.

- **PROPRIÉTÉ :**

La SFC conserve l'intégralité de ses droits d'auteur sur le contenu des formations et journées techniques dispensées ainsi que sur la documentation fournie aux stagiaires et participants.

Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation est interdite.



- **ATTESTATION DE STAGE :**

À l'issue du stage, la SFC envoie une attestation de stage en deux exemplaires à l'employeur et, le cas échéant, à l'organisme gestionnaire des fonds.

- **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :**

Pour toute question concernant une situation de handicap, contactez-nous pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation.

- **RÈGLEMENT INTÉRIEUR :**

Le règlement intérieur de la SFC s'applique à tous les stagiaires et est consultable sur place dans nos locaux ou auprès des formateurs dans les locaux extérieurs. Lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Contact renseignements, inscriptions et gestion de dossiers : **Virginie Bouvet**

- Tel : +33(0)1 56 56 70 76
- E-mail : [formation.sfc@ceramique.fr](mailto:formation.sfc@ceramique.fr)